

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019  
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES  
CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE**

**SENONES – Abbaye Ecotex – Pôle culturel - M (complément)  
P09RD80H106**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Senones pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du site « Abbaye Ecotex » située sur son territoire communal afin de créer un pôle culturel,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'études de maîtrise d'œuvre complémentaires et d'études techniques associées sur le site susvisé afin de vérifier la faisabilité d'une reconversion des bâtiments vers les nouveaux usages envisagés par la commune ; le montant prévisionnel de l'opération est de 200 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et 20% par la commune de Senones,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la commune de Senones la convention de maîtrise d'œuvre annexée à la présente délibération.

VU ET APPROUVE

Le **12 FEV. 2019**

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général Adjoint pour  
les Affaires Régionales et Européennes

**François SCHRICKE**

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER